



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/258
4 mai 2000

Cinquante-quatrième session
Point 121 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/691/Add.1)]

54/258. Examen des prévisions de dépenses relatives à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur l'examen des prévisions de dépenses relatives à la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés¹ et le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général¹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Réaffirme* les dispositions de la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, dans laquelle elle a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions à laquelle incombait le soin des questions administratives et budgétaires, et a également réaffirmé le rôle du Comité consultatif;

3. *Réaffirme également* la section XIV de sa résolution 54/251 du 23 décembre 1999, dans laquelle elle a décidé que le compte spécial serait maintenu et que le solde inutilisé devrait y rester jusqu'à

¹ A/C.5/54/50.

² A/54/7/Add.13. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 7A*.

l'achèvement de tous les programmes et activités mentionnés dans le rapport du Secrétaire général du 13 mai 1998³ et approuvés par elle dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998;

4. *Note* avec préoccupation qu'à ce jour aucune ressource extrabudgétaire n'a été reçue en réponse à la note verbale adressée le 14 février 2000 à tous les États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour les inviter à envisager de fournir, sous la forme de contributions volontaires, des ressources permettant de financer la participation de représentants gouvernementaux aux réunions du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à celles de la Conférence proprement dite;

5. *Prie* le Secrétaire général d'étudier comment financer la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de lui faire rapport durant la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-quatrième session.

*95^e séance plénière
7 avril 2000*

³ A/52/898 et Corr.1.